



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHIFFRES CLÉS

ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

2021 EN NORMANDIE





Michèle LAILLER
BEAULIEU
Directrice
Drets
Normandie

J'ai le plaisir de vous présenter la première édition des chiffres clés des accidents du travail graves¹ et mortels en région Normandie et pour l'année 2021.

Cette édition est le fruit d'une exploitation des données issues d'une part, des signalements d'accidents du travail graves et mortels remontés par les agents de contrôle de l'inspection du travail au niveau régional et national, et d'autre part des enquêtes réalisées à la suite par ces derniers.

Cette édition ne prétend pas être exhaustive et n'a pas vocation à être comparée aux données de sinistralité publiées par les organismes de sécurité sociale des régimes général et agricole.

Cependant, les données qu'elle contient, notamment sur les secteurs d'activités, les éléments causaux des accidents et le profil des victimes sont autant d'indicateurs qui vont permettre de nourrir le diagnostic territorial en matière de santé et sécurité au travail et, à la suite, de mieux orienter la politique régionale de prévention des accidents du travail.

¹ Est considéré comme grave, au sens de la Direction Générale du Travail, chaque accident ayant entraîné la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou qui aura révélé l'existence d'un danger grave, ou qui aurait pu être grave mais dont les conséquences se sont révélées bénignes. En dehors du fait que la notion de gravité est elle-même relative et complexe et que le retentissement social de certains accidents aussi bien que la répétition d'accidents d'apparence bénigne peuvent être pris en considération, d'autres éléments d'appréciation tels que la présomption de risques nouveaux ou d'infractions sont retenus.

Enfin, ce recueil de données qui constitue une photographie récente des accidents, s'inscrit justement dans le contexte d'élaboration du quatrième Plan Régional Santé au Travail (2021-2025) dont certaines actions portent l'objectif de lutter contre les accidents du travail graves et mortels.

Cette première édition est amenée à être améliorée avec le concours de l'ensemble des agents du système d'inspection du travail, dont je salue l'action quotidienne sur ce sujet à cette occasion, et celui des membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail de Normandie.

À toutes et tous, bonne lecture.

Éditorial.....	2
Sommaire.....	5
Introduction.....	7
Nombre d'accidents du travail graves et mortels par année	8
Nombre d'accidents du travail graves et mortels par département	9
Nombre d'accidents du travail graves et mortels par secteur d'activité	11
Nombre d'accidents du travail graves et mortels dans l'industrie et le BTP	13
Causes à l'origine des accidents du travail graves.....	14
Causes à l'origine des accidents du travail mortels.....	15
Profil des victimes des accidents du travail graves et mortels.....	16
Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs de l'industrie et du BTP	17
Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs agricole et maritime	18
Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs du transport et du tertiaire/commerce	19
Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur de la santé et du social.....	20
Zoom sur des enquêtes de l'inspection du travail	21
Glossaire.....	25
Chiffres clés	26

L'INSPECTION DU TRAVAIL EN QUELQUES CHIFFRES

12 unités de contrôle

dont 1 régionale
répartie sur 8 sites



108 sections d'inspection du travail

11 responsables d'unité de contrôle

95 agents de contrôle

34 assistants de contrôle

13 115

interventions en 2021
(+17 % vs. 2020)

Plus d'un tiers concernent
la thématique santé et sécurité
au travail (36 %)



Dont...

5 000 contrôles

Et...

2 445 enquêtes

(+ 6 % vs. 2020)

Un tiers des enquêtes est lié à
des accidents du travail (+ 29 %
vs 2020)



Plus de **50 %** des enquêtes accident du
travail concernent l'**industrie manu-
facturière** et l'**activité de la construction**

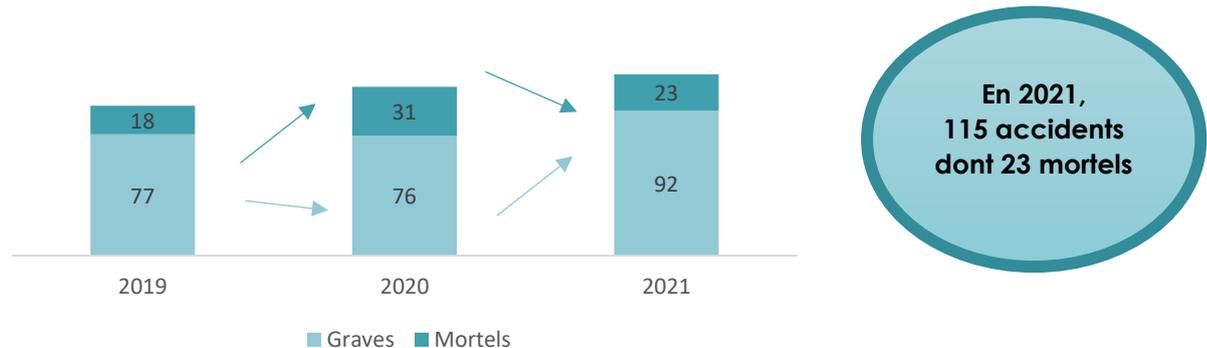


Plus de **14 %** de ces enquêtes ont
donné lieu à un signalement d'**accident du
travail grave ou mortel** par les agents de
contrôle

Nombre d'accidents du travail graves et mortels par année

En 2021, 115 accidents du travail graves et mortels ont été signalés en Normandie. Entre 2019 et 2021, ce nombre d'accidents a légèrement augmenté, alors que le nombre d'accidents mortels, a enregistré une baisse entre 2020 et 2021.

Nombre d'accidents graves et mortels signalés entre 2019 et 2021 en Normandie



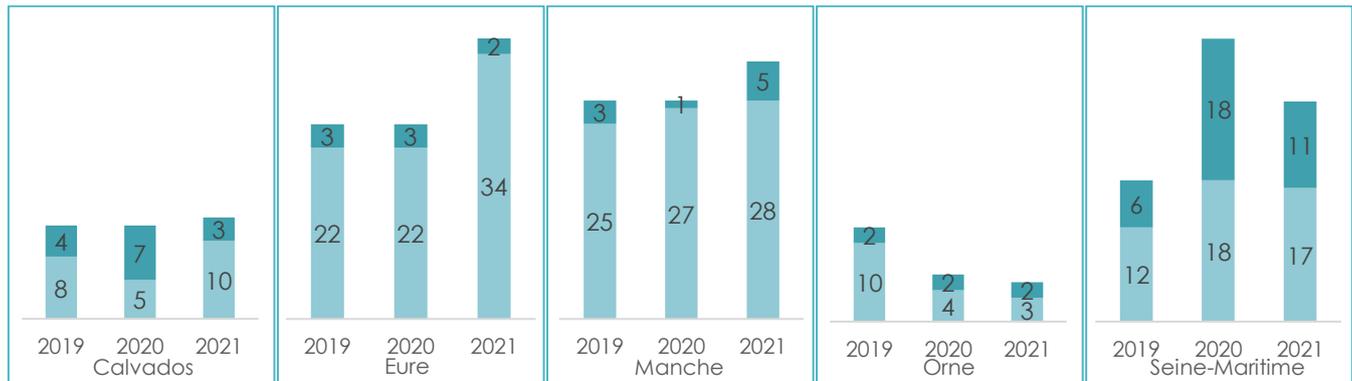
En France en 2021, 1 275 accidents du travail graves et mortels ont été signalés par les agents de contrôle de l'inspection du travail. La région Normandie représente ainsi 9,0 % des accidents signalés alors qu'elle compte 4,6 % des emplois salariés de France (hors Mayotte, données INSEE 2019).

Nombre d'accidents du travail graves et mortels par département

L'Eure et la Manche sont les départements normands qui ont connu le plus d'accidents en 2021 (3/5 des accidents). L'Eure est également celui où le nombre d'accidents a le plus augmenté entre 2019 et 2021. La Seine-Maritime est le département qui concentre le plus d'accidents du travail mortels (près de la moitié des accidents mortels de la région).

L'Orne est le département qui recense le moins d'accidents et est le seul qui connaît une baisse du nombre d'accidents depuis 2019.

Nombre d'accidents du travail graves et mortels par département entre 2019 et 2021



3/5^e des accidents
dans l'Eure ou la
Manche

■ Graves ■ Mortels

Près de la moitié
des accidents mortels
en Seine-Maritime

Nombre d'accidents du travail graves et mortels par département

Pourcentage d'accidents du travail graves et mortels par département et poids de l'emploi salarié en 2021

Départements	Emplois salariés (%) ¹	Accidents graves et mortels (%)	Accidents graves (%)	Accidents mortels (%)
Calvados	268 100 (22,1)	13 (11)	10 (11)	3 (13)
Eure	184 000 (15,1)	36 (31)	34 (37)	2 (9)
Manche	182 500 (15,0)	33 (29)	28 (30)	5 (22)
Orne	94 600 (7,8)	5 (4)	3 (3)	2 (9)
Seine-Maritime	486 400 (40,0)	28 (24)	17 (18)	11 (48)
Total	1 215 600 (100)	115 (100)	92 (100)	23 (100)

¹Source INSEE – tableau de bord de la conjoncture 2021

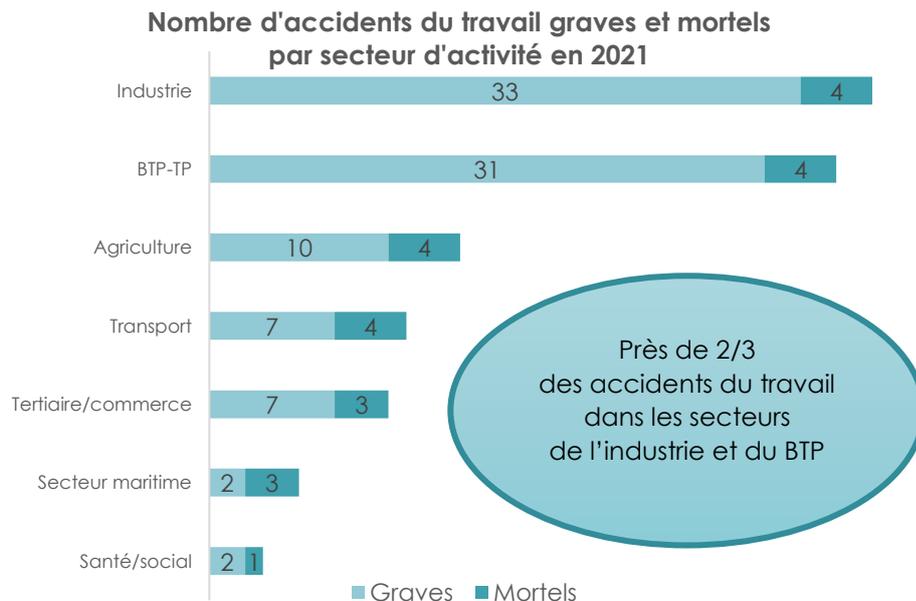
Alors qu'ils représentent 30 % de la population salariée de la région, l'Eure et la Manche concentrent 60 % des accidents du travail graves et mortels.

Nombre d'accidents du travail graves et mortels par secteur d'activité

Sept secteurs d'activité différents concentrent les signalements d'accidents du travail graves et mortels en 2021.

Deux secteurs se distinguent nettement, celui de l'industrie et du bâtiment travaux publics, avec respectivement 32 % et 30 % de l'ensemble des accidents du travail graves et mortels signalés en Normandie. Viennent ensuite les secteurs de l'agriculture et du transport avec respectivement 12 % et 10 % des accidents.

* 2 accidents signalés en 2021 ont concerné plusieurs salariés (1 dans le secteur BTP et 1 dans le secteur maritime)



Nombre d'accidents du travail graves et mortels par secteur d'activité

Pourcentage d'accidents du travail graves et mortels par grands secteurs d'activité et poids de l'emploi salarié en 2021

Secteurs d'activité	Emplois salariés (%) ¹	Accidents graves et mortels (%)	Accidents graves (%)	Accidents mortels (%)
Industrie	200 000 (16,5)	37 (32)	33 (36)	4 (17)
Construction	77 600 (6,4)	35 (30)	31 (34)	4 (17)
Agriculture	17 100 (1,4)	14 (12)	10 (11)	4 (17)
Tertiaire marchand*	512 500 (42,2)	26 (23)	16 (17)	10 (43)
Tertiaire non marchand**	408 500 (33,6)	3 (3)	2 (2)	1 (4)
Total	1 215 700 (100)	115 (100)	92 (100)	23 (100)

*commerce, transports, services divers ; **administration publique, enseignement, santé, action sociale

¹Source INSEE – tableau de bord de la conjoncture 2021

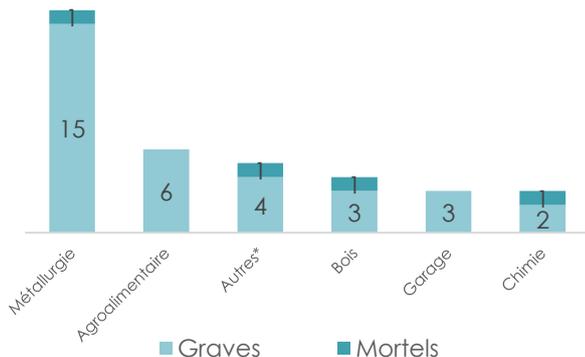
En tenant compte de la proportion d'emplois salariés par secteur, le secteur de l'agriculture est le plus accidentogène (x8), que ce soit pour les accidents graves ou pour les accidents mortels.

Les secteurs de l'industrie et de la construction se distinguent également puisqu'ils concentrent plus de 60 % des accidents graves et mortels alors qu'ils représentent 23 % des emplois salariés de la région.

Nombre d'accidents du travail graves et mortels dans l'industrie et le BTP

L'activité de la métallurgie se distingue avec 43 % des accidents du travail du secteur industriel (16 parmi 37) alors qu'elle représente 11 % des emplois salariés de ce secteur.

Nombre d'accidents graves et mortels dans le secteur de l'industrie selon les activités

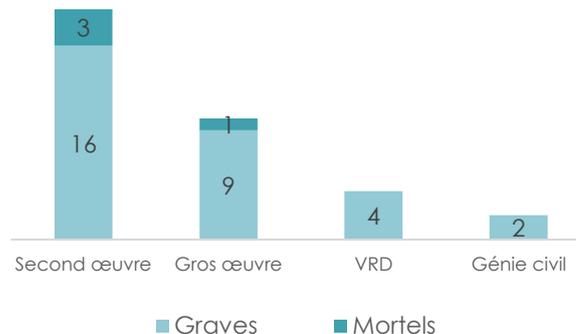


* imprimerie, carton, textile et réparation navale

Une fréquence des accidents plus élevée dans l'activité de la métallurgie

Dans le secteur du BTP, ce sont les activités de gros œuvre et de second œuvre qui concentrent le plus d'accidents du travail graves et mortels liés au bâtiment (respectivement 10 et 19 accidents sur 35).

Nombre d'accidents graves et mortels dans le secteur du BTP selon les activités



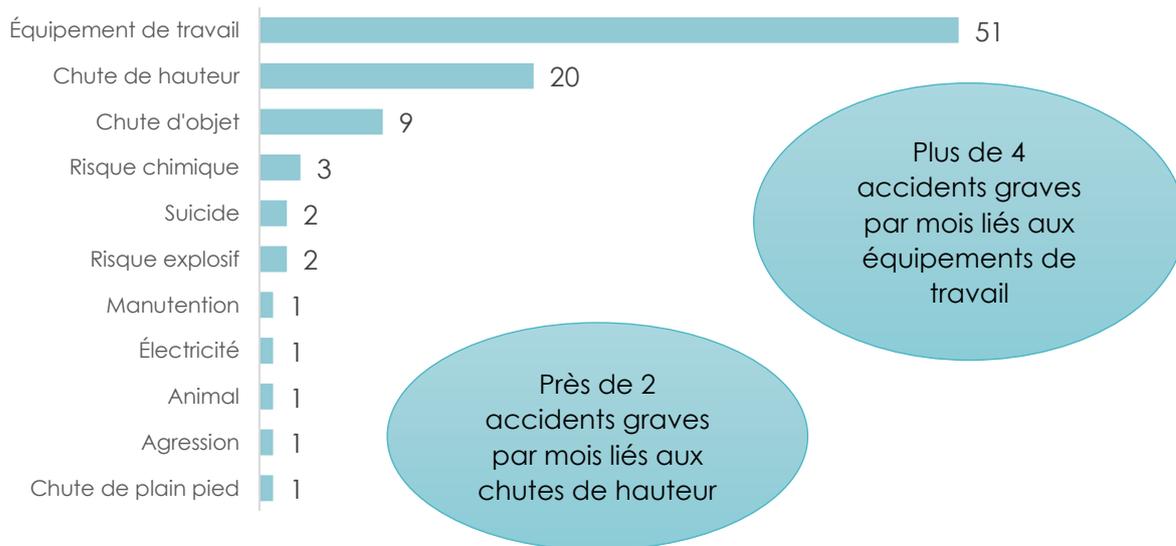
2/3 des accidents dans le BTP sont liés à la construction

Causes à l'origine des accidents du travail graves

Parmi les causes se distinguent nettement les équipements de travail, à l'origine de plus de la moitié (55 %) des accidents du travail graves en Normandie en 2021.

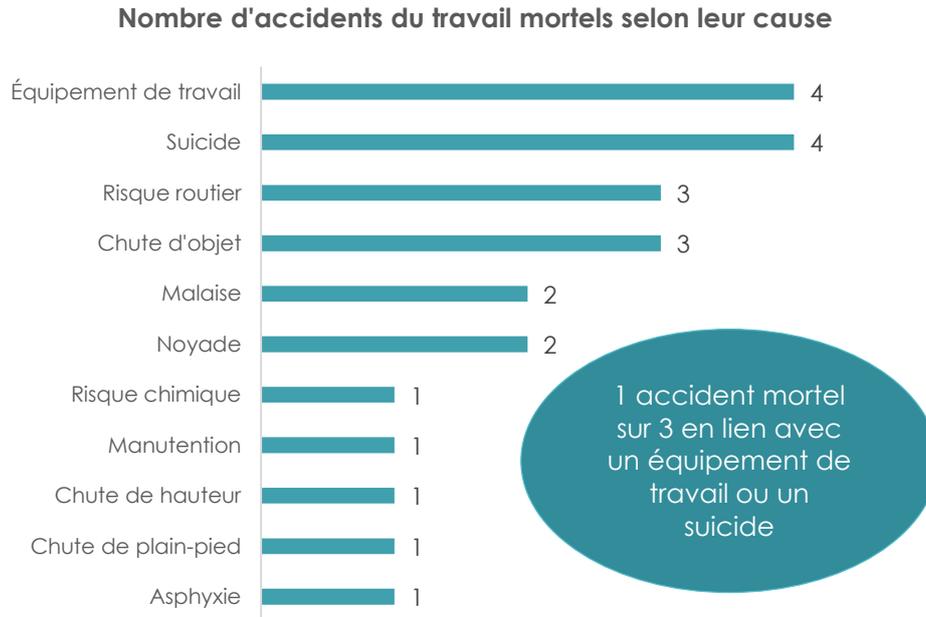
Ils sont suivis par les chutes de hauteur et les chutes d'objet.

Nombre d'accidents du travail graves selon leur cause



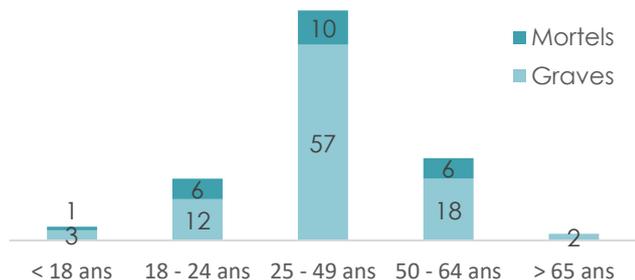
Causes à l'origine des accidents du travail mortels

L'équipement de travail et le suicide se distinguent comme les deux causes principales à l'origine des accidents du travail mortels signalés.



Profil des victimes des accidents du travail graves et mortels

Nombre d'accidents graves ou mortels selon l'âge des victimes

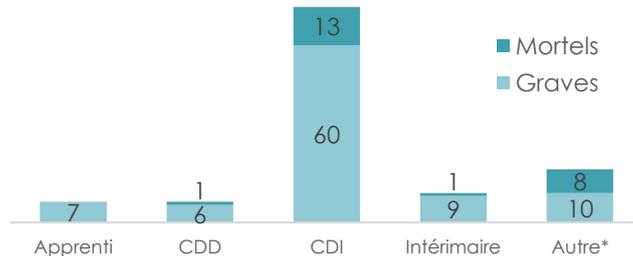


Six salariés de 18 à 24 ans et un de moins de 18 ans sont décédés à cause d'un accident du travail en 2021, soit 30 % des accidents mortels, alors que cette classe d'âge représente 12 % des salariés en Normandie.

La quasi-totalité des accidents du travail graves et mortels (9/10) touchent des hommes.

Une fréquence des accidents relativement élevée chez les jeunes travailleurs

Nombre d'accidents graves ou mortels selon le contrat de travail des victimes



* stagiaire, salarié détaché, exploitant agricole, gérant, autoentrepreneur/indépendant

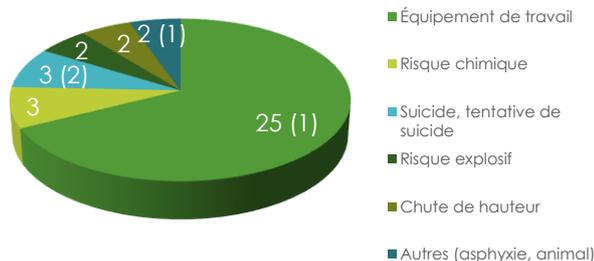
Même si les accidents touchent majoritairement les salariés en CDI, les emplois précaires (apprentis, CDD, intérimaires) représentent près d'un accident grave sur quatre.

Sept accidents du travail aux conséquences graves sont survenus chez des apprentis en 2021 dont 5 dans le secteur du BTP.

Une victime sur 4 d'accident grave est un travailleur précaire

Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs de l'industrie et du BTP

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur de l'industrie*

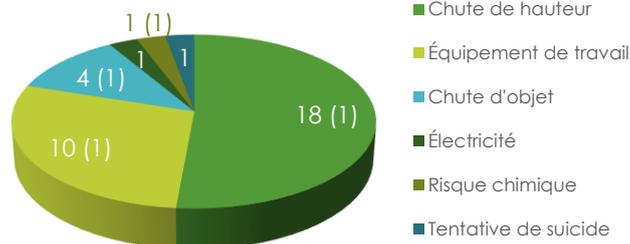


Les équipements de travail, principalement les machines (16/25) représentent la majorité des causes d'accident du travail. Il est à noter également que ce secteur concentre la moitié des suicides signalés sur l'année 2021.

Plus de 2/3
des accidents dus
aux équipements de
travail

* Dans les graphiques, les nombres indiqués correspondent aux accidents graves et mortels (dont le nombre d'accidents mortels)

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur du BTP*

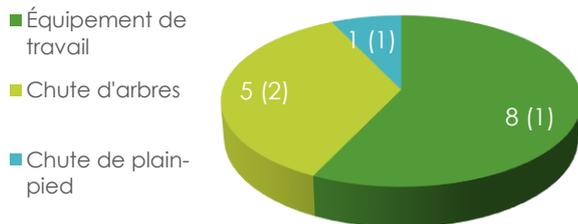


Identifiée dans plus de la moitié des accidents de travail, la chute de hauteur est la première cause d'accidents dans ce secteur, suivie de près par les équipements de travail et plus particulièrement les engins mobiles et de levage (8/10).

Plus d'un accident
sur 2 causé par une
chute de hauteur

Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs agricole et maritime

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur de l'agriculture*

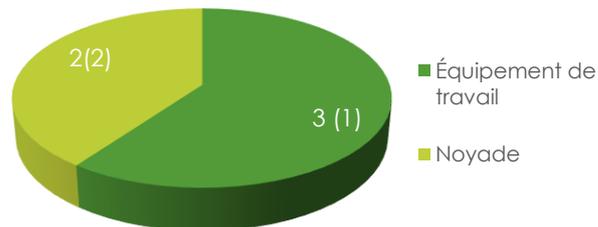


Bien que les équipements de travail soient en cause dans plus de la moitié des accidents, 5 accidents signalés, dont 2 mortels, sont dus à des chutes d'arbres. L'activité « espace vert / paysagiste » est la plus sinistrée de ce secteur.

Un accident sur trois lié à une chute d'arbre

* Dans les graphiques, les nombres indiqués correspondent aux accidents graves et mortels (dont le nombre d'accidents mortels)

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur maritime*

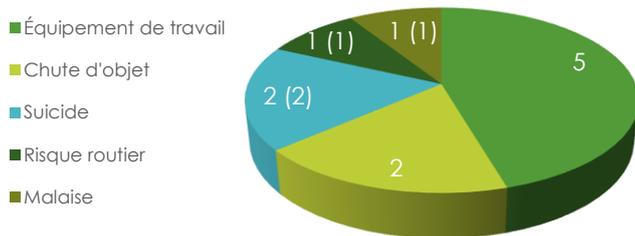


Les équipements de travail, notamment ceux utilisés pour le levage de charge, constituent la première cause d'accident du travail dans ce secteur. L'autre cause est la noyade (1/4 accident en 2021 ayant causé le décès de deux salariés et d'un co-armateur)

Une gravité des accidents particulièrement élevée : 3 accidents signalés sur 5 sont mortels

Causes des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs du transport et du tertiaire /commerce

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur du transport*

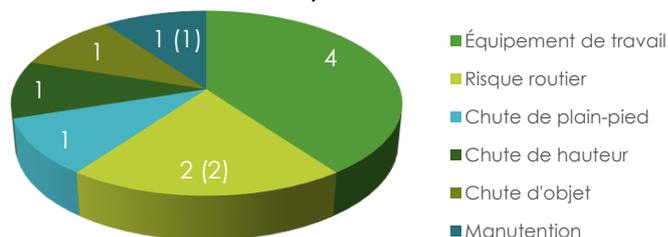


Principalement liés à des équipements mobiles servant au levage de charge, les équipements de travail sont la première cause d'accident du travail. Comme le secteur de l'industrie, le secteur du transport se distingue par le signalement de deux suicides.

Les équipements de levage source d'accidents

* Dans les graphiques, les nombres indiqués correspondent aux accidents graves et mortels (dont le nombre d'accidents mortels)

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur du tertiaire/commerce*

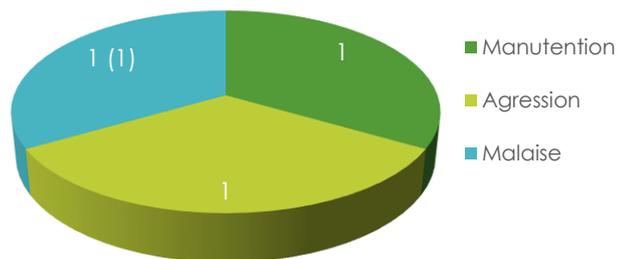


Moins marqué que dans d'autres secteurs, l'équipement de travail reste la première cause d'accident au travail. Le secteur tertiaire se distingue également par deux accidents mortels liés au risque routier survenus au cours de livraison de marchandises.

10 accidents dont 3 mortels

Causes des accidents du travail graves et mortels dans le secteur de la santé et du social

Causes des accidents graves et mortels dans le secteur de la santé et du social*



Trois accidents sont survenus dans ce secteur : 1 accident de manutention, 1 accident lié à une agression et une salariée est décédée suite à un malaise sur son lieu de travail.

** Dans les graphiques, les nombres indiqués correspondent aux accidents graves et mortels (dont le nombre d'accidents mortels)*

Zoom n°1 : blessure lors d'une intervention sur un équipement de travail

Lors de travaux de démarrage d'une ligne de production de papier, un travailleur a procédé manuellement au débouillage d'un rouleau de la machine en fonctionnement. Sa main et son avant-bras droit ont été happés par 2 rouleaux.

L'enquête de l'inspecteur du travail a permis d'identifier les causes suivantes :

- **L'exposition à des risques d'entraînement mécanique** au cours de l'opération effectuée par le travailleur
- **Une évaluation des risques insuffisante** : le recensement du niveau de risque d'entraînement mécanique pour cette opération est notifié dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels comme « maîtrise existante mais insuffisante »
- **Des non-conformités**, notamment des risques d'entraînement mécanique relevés par un organisme accrédité dans des rapports de vérification de la conformité des machines demandé par l'entreprise antérieurement à l'accident
- **La persistance de l'exposition des travailleurs** à ces risques mécaniques : en attente d'investissements, l'entreprise n'a pu mettre en œuvre les mesures de prévention permettant la levée des non-conformités





Suite à l'intervention de l'inspecteur du travail et de la CARSAT :

Un plan d'actions, portant sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour lever les non-conformités et traiter les risques identifiés dans le respect des principes généraux de prévention sur l'ensemble du parc machine, a été mis en place par l'entreprise.



Carter empêchant physiquement l'accès aux deux rouleaux en cause dans l'accident

Pour en savoir plus

Prévention des risques mécaniques des équipements de travail (INRS ED 6122)

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206122>

Zoom n°2 : chute de hauteur d'un couvreur lors de l'approvisionnement d'ardoises sur une toiture en rénovation

Lors de travaux de rénovation de toiture d'un collège, un travailleur a escaladé le garde-corps de l'échafaudage puis est monté dans une caisse d'ardoises posée sur les fourches du chariot télescopique situé à proximité afin de décharger des ardoises. La caisse a basculé entraînant le travailleur dans une chute d'environ 15 mètres.

L'enquête de l'inspecteur du travail a permis d'identifier les causes suivantes :

- **Un mode opératoire initial lié à l'approvisionnement et au déchargement des caisses d'ardoises en hauteur non adapté au contexte du chantier** : compte tenu de la largeur du plancher de l'échafaudage, l'entreposage de la caisse d'ardoises et le déchargement de celles-ci auraient gêné la circulation des travailleurs
- **L'utilisation d'un engin de levage non adapté à l'opération à réaliser** : impossibilité de lever la caisse par-dessus le garde-corps suite à la mise en sécurité du chariot télescopique (conditions météorologiques, poids de la caisse/hauteur de déploiement du bras du chariot télescopique)
- **Un défaut de formation à la sécurité des travailleurs** caractérisée par l'initiative dangereuse prise par le travailleur



Absence de plateforme de stockage d'équipements et de matériaux à proximité du poste de travail en hauteur



Suite à l'intervention de l'inspecteur du travail et de la CARSAT :

Une recette à matériaux a été mise en place afin de permettre aux travailleurs de réaliser dans de bonnes conditions et en toute sécurité le déchargement progressif des ardoises.



Recette à matériaux sur échafaudage de pied

Pour en savoir plus

Installer des recettes à matériaux sur des échafaudages de pied pour couvreurs

<https://www.preventionbtp.fr/ressources/solutions/installer-des-recettes-a-materiaux-sur-des-echafaudages-de-pied-pour-couvreurs> [JzKEEwDaDdDgn2Lw9MD6rB](#)

Wiki't : application de partage d'informations des agents du système d'inspection du travail (SIT) sur les entreprises et l'action des services, déployée depuis 2016. Elle a pour finalités de centraliser les dossiers d'établissements, d'assurer l'évaluation et le pilotage du SIT et de répondre à l'obligation internationale d'établir un rapport auprès du BIT.

L'inspection du travail : composante du système d'inspection du travail qui assure des missions de contrôle, d'information des employeurs et des salariés, de conseils individuels ou collectifs et de conciliation. Elle est organisée territorialement en unités de contrôles regroupées principalement au sein des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Sections d'inspection : regroupées au sein d'unités de contrôle, elles sont composées d'un seul agent, inspecteur ou contrôleur du travail. Les agents de contrôle ont une compétence généraliste qui s'exerce à l'intérieur du territoire de la section d'inspection du travail sur l'ensemble des secteurs d'activité, sauf organisation spécifique prévue.

La localisation et la délimitation des unités de contrôle et, dans chaque unité de contrôle, le nombre, la localisation et la délimitation, et le cas échéant le champ d'intervention sectoriel ou thématique, des sections d'inspection de la région Normandie sont consultables sur le site internet de la DREETS.

Interventions : notions permettant de caractériser les actions de l'inspection du travail telles que : les contrôles, les enquêtes, les réunions en entreprise, les examens de documents...

Enquête : action de l'inspection du travail consécutive à un évènement (accident du travail par exemple) ou à une sollicitation (demande de décision).

23 accidents mortels

Près de la moitié en Seine-Maritime

1 victime sur 3 est un jeune travailleur

1 sur 3 en lien avec un équipement de travail ou un suicide

3 sur 5 dans le secteur maritime

92 accidents graves

En moyenne,
plus de 4 par mois liés aux équipements
de travail
près de 2 par mois liés aux chutes de
hauteur

1 victime sur 4 est un travailleur précaire

115 accidents du travail signalés en 2021

3 accidents sur 5 dans l'Eure ou la Manche

Près de 2 accidents sur 3 dans les secteurs de l'industrie et du BTP

La chute de hauteur, 1ère cause d'accident dans le secteur du BTP (plus d'un accident sur 2)

L'équipement de travail, 1ère cause dans le secteur de l'industrie (plus de 2 accidents sur 3)

1 accident sur 3 causé par une chute d'arbre dans le secteur de l'agriculture

9 victimes sur 10 sont des hommes



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)**

Pour nous retrouver :

normandie.dreets.gouv.fr



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie

- ▶ Siège : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 76 16 20 / Fax : 02 32 76 16 79
- ▶ Pôle « politique du travail » : 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1 - Tél. : 02 32 18 98 81
- ▶ Directeur de la publication : Michèle LAILLER BEAULIEU
- ▶ Responsable de la rédaction : Stéphanie COURS
- ▶ Date de parution : septembre 2022
- ▶ Dépôt légal : septembre 2022
- ▶ Numéro ISSN : en cours
- ▶ Conception et mise en page : Observatoire régional de la santé et du social - L'Atrium - 115, boulevard de l'Europe 76100 Rouen
Tél. : 07 71 13 79 32